

# UN LOBBY CULTUREL NUMÉRISÉ

LE 24 SEPTEMBRE 2011 GUILLAUME LEDIT

La semaine passée, un nouveau lobby des conservateurs du numérique a débuté ses activités. Rassemblant des industriels de poids. Avec en arrière plan la présidentielle de 2012 et la possibilité d'y inscrire quelques idées favorables à ses intérêts.

**Lundi 19 septembre**, plus de 400 personnes se pressaient au **Conseil économique, social et environnemental** pour le lancement d'un étrange conglomérat d'acteurs des industries culturelles : l'Assemblée pour la création et la culture à l'ère numérique (ACCEN).

Lancée à l'initiative d'**Audiens**, le groupe de protection sociale des artistes et techniciens du spectacle et de l'audiovisuel, l'Assemblée a pour but de *"proposer de nouvelles pierres sur un édifice dont Hadopi a posé les fondations"*, selon les mots de Pierre Bézier, son directeur général. Elle se dote pour ce faire d'une **"plateforme collaborative"**, dont la responsabilité éditoriale est assurée par le même Pierre Bézier, et qui doit recueillir les propositions des acteurs de la filière afin de constituer un "Livre ouvert" qui sera remis *"aux candidats en amont des prochaines échéances électorales de 2012"*.

Nul doute que **les quelque 70 partenaires** choisis par Audiens sauront faire valoir leurs droits, dans les sept secteurs identifiés : cinéma, édition, information, presse, radio, spectacle vivant et télévision. De la SACEM, société de gestion des droits d'auteur à la CGT Spectacle en passant par Universal Music, Lagardère Active, Canal + ou encore le Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale, tous les acteurs de la filière y sont représentés. Un aréopage aux motivations floues et parfois contradictoires, soutenu par le Ministère de la Culture, représenté au cours de la soirée de lancement par **Laurence Franceschini**, directrice des médias et des industries culturelles. Ayant valeur de soutien quasi officiel.

## Communication breakdown

L'Accen apparaît surtout comme le porte-voix d'un lobbying plus offensif. La vidéo diffusée au cours du discours de Pierre Bézier (disponible en fin d'article), qui fait intervenir dans un montage sommaire certains des soutiens de l'initiative, contient quelques morceaux de bravoure. Les positions ne semblent pas avoir évolué au cours de ces dernières années.



Il s'agit en priorité de faire payer les fournisseurs d'accès à Internet et les producteurs de contenu afin qu'ils participent au *"financement de la création"*. Pour Jacques Peskine, président de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (**FESAC**) :



***Si les opérateurs (Apple ou Dailymotion) ne reversent pas une partie***

**des ressources qu'ils captent vers la création de contenu, on a un véritable problème d'équilibre général de la filière.**



La mise en place de ce nouveau regroupement est inédite. **Les missions d'Audiens**, qui touchent à la protection sociale, ne s'articulent pas autour de la représentation des intérêts d'une filière.

Pourtant, c'est son directeur qui a pris les choses en main, ne lésinant pas sur les moyens en faisant appel à un cabinet de lobbying, Médiations & Arguments. Et lorsque ceux qui s'occupent de votre protection sociale vous convient à participer à une action de ce type, difficile de refuser. Certains le regrettent d'ailleurs amèrement.

La directrice de la communication du groupe, qui insiste sur le fait que le travail autour du lancement s'est *"fait en équipe et de manière transverse au sein d'Audiens"*, nous précise que la constitution de l'Accen rentre dans le cadre du service aux professionnels : *"Dans cette perspective, on a vocation à être proche de nos clients, Audiens a toujours accompagné la mutation de ces secteurs"*.

Lorsqu'il s'agit de défendre leur modèle économique face au numérique, les partenaires de l'Accen ne sont pourtant pas démunis. On en retrouve par exemple un nombre important dans **la liste des signataires des Accords Olivennes** qui ont présidé à la mise en place de la Hadopi, ou encore dans le **Comité de Liaison des Industries Culturelles (CLIC)**, qui a discrètement œuvré à l'adoption des lois Hadopi et Loppsi.

Là, les lobbyistes avancent à visage découvert. L'occasion pour le monde de la culture de faire pendant au Conseil national du numérique (CNN)<sup>1</sup>, mis en place par l'Élysée et qui fait la part belle aux industriels du numérique. Il s'agit également de tourner la page Hadopi, pour enfourcher de nouveaux chevaux dans la bataille pour la préservation d'un modèle fondamentalement remis en cause par le développement d'Internet. Le réseau est qualifié "d'opportunité", à tel point qu'il semble utile de préciser dans le communiqué de presse que l'Accen

**ATTENTION.** L'ACCEN n'a pas pour vocation d'être « contre » le numérique mais d'accompagner cette évolution technologique afin que les métiers de la Culture et de la Création bénéficient des opportunités que le numérique peut leur offrir.

Pourtant, aucun acteur du numérique n'a été convié à débattre.

## L'agenda du lobbyiste décomplexé

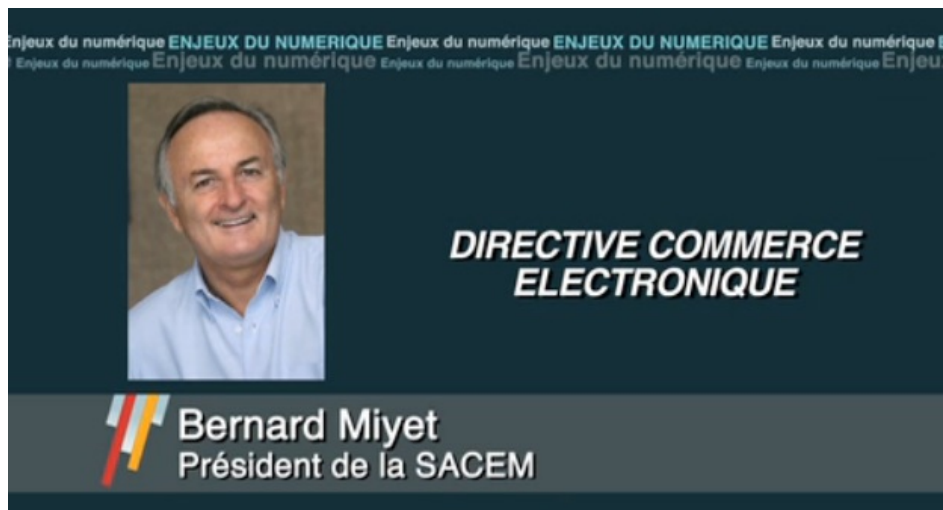
Le cadre étant posé, les interventions des partenaires dessinent en creux l'agenda de lobbying des industries culturelles d'ici à 2012 : *"La réglementation sur la copie privée doit être complétée aujourd'hui par de rémunérations sur les flux"*, explique par exemple Bruno Bouleux, directeur général de l'**ADAMI**, société de gestion collective des droits de propriété intellectuelle des artistes-interprètes.

L'idée est également de s'armer pour peser sur Bruxelles, où plusieurs projets impactant fortement la filière sont en discussion. Le président de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (**SACEM**) peut ainsi affirmer:



***"Depuis les origines, nous sommes handicapés par la directive commerce électronique qui fait que d'un côté les opérateurs de télécom et les fournisseurs d'accès sont exonérés de toute responsabilité juridique et financière, et que les hébergeurs eux-mêmes ont un statut qui les protège"***.





Les prochaines échéances à l'échelle européenne concernent également les œuvres orphelines, la gestion collective des droits de propriété intellectuelle, le prochain livre vert sur la production audiovisuelle ou encore la lutte contre les distorsions TVA, qui permettent par exemple au Luxembourg d'attirer les services de vidéos à la demande (VOD).

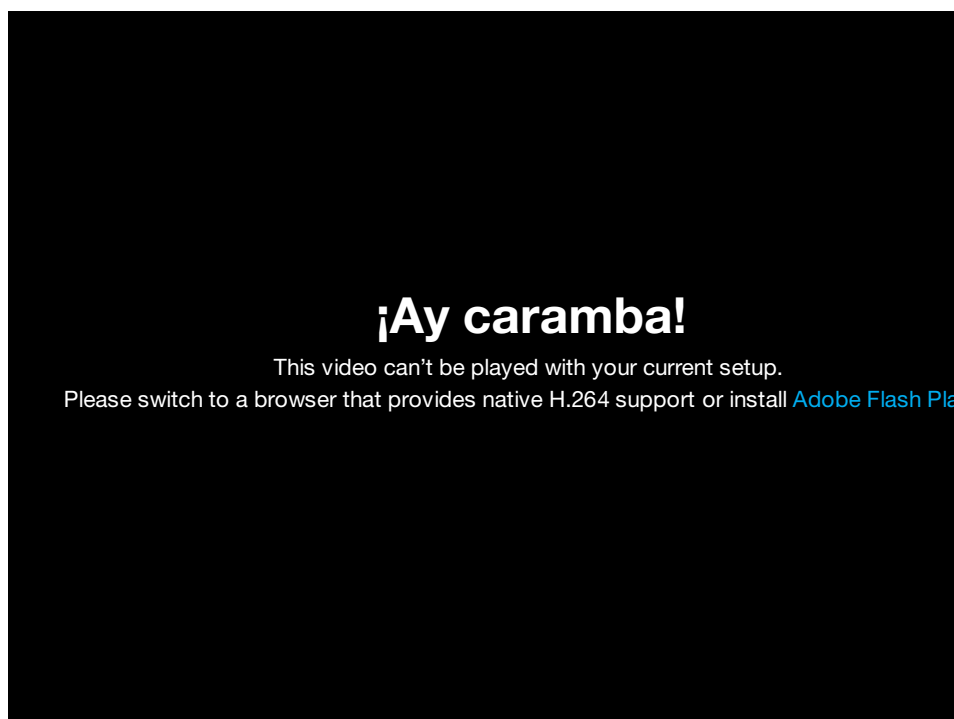
Autant de processus de décisions sur lesquels l'Accen doit peser afin que le "partage de la valeur" tant attendu avantage les acteurs des industries culturelles .

Pour le moment, les propositions hébergées par la plate-forme se réduisent à un message copié-collé dans chacun des secteurs, qui félicite les promoteurs de l'initiative. **Côté spectacle vivant**, on veut une réglementation sur la revente de billet sur Internet ou un droit de propriété intellectuelle sur le spectacle vivant.

Rendez-vous le 30 novembre, date de remise du fameux "livre ouvert", pour prendre connaissance des propositions de "la grande famille de la culture".

---

En bonus track, la vidéo projetée au cours du discours de Patrick Bézier :



---

Crédits photo CC Flickr par **balakov**

1. dont Nicolas Voisin, directeur de la publication d'OWNI, est membre [↗]

## Z

le 24 septembre 2011 - 14:51 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



à noter : Wikimédia France a proposé un texte sur les questions de liberté de panorama, c'est à dire demander une cohérence entre les législations européennes pour permettre la diffusion de photographies d'œuvres architecturales récentes, ce qui est pour l'instant interdit en France : <http://www.plateforme-accen.fr/2011/09/20/donner-de-la-visibilite-a-la-creation/>

La proposition semble au moins susciter l'approbation des commentateurs... À voir si l'ACCEN y accorde un peu d'attention !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### BENJAMIN

le 24 septembre 2011 - 17:09 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"on a un véritable la filière" ... sur une citation en gros ;) faut vous relire les gars :-D

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### GUILLAUME LEDIT

le 24 septembre 2011 - 17:25 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Merci Benjamin, c'est complété :)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### IPFIX

le 24 septembre 2011 - 22:12 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Lobby de l'argent contre site se devant de "Crédits (super) photo CC Flickr par popov" il y a bien un endroit vous finirez pas vous entendre !

Ou alors donnez à vos lecteurs une adresse où on mange gratos parce qu'à part sur internet je vois pô ...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### HERVÉ BERNARD

le 25 septembre 2011 - 14:32 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour,

Je ne sais si mon intervention a été enregistrée ou non. Donc voici un résumé.

Cessez de mélanger la situation de Sony, Universal et d'autres et celle des créateurs individuels. Il est plus que temps que vous rappeliez que pour créer il faut manger et être à l'abri des intempéries sans oublier qu'il faut se payer le matériel.

Par ces prises de position contre le droit d'auteur, vous faites le lit du grand capital qui trouvera toujours un autre moyen de vous envoyer la facture au détriment des créateurs qui, eux, galèrent.

Ce genre de position pour le soi-disant accès gratuit à la culture sont de la démagogie. Je vais dire à mon plombier, même polonais, qu'il est prié de me réparer gratuitement ma fuite parce que je lui offre un accès à la culture gratuit, vous allez voir comment il me rit au nez et il a raison.

La France, soi-disant pays des créateurs ne les reconnaît pas.

Bonne semaine

Hervé Bernard

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### JCCAPUCCINO

le 26 septembre 2011 - 12:34 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Contrairement à ce qu'indique cet article tous les acteurs de la filière ne sont pas représentés. Les artistes interprètes autres que ceux qui ont signé un contrat d'exclusivité avec un producteur, qui ne perçoivent aucune rémunération sur internet, et représentés par la SPEDIDAM, ne sont pas représentés. La SPEDIDAM qui réparti à 74000 ayants droit dont 32 000 sont ses membres, n'a pas été invité à cette plate

forme. Il serait intéressant de demander à Monsieur Bézier la raison de cette exclusion. Tous ces artistes, qui sont à l'origine de toute création, n'ont peut-être pas de légitimité à participer à la construction de leur avenir pour les initiateurs de cette plate forme.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### NIKITA

le 26 septembre 2011 - 15:27 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



ya un pb avec le lobbying sur owni ? Les entreprises, les ayants-droits, les acteurs économiques, associatifs et individuels n'ont pas le droit de se mobiliser pour dialoguer efficacement avec les politiques ?  
Je comprends pas trop l'idée qui sous-tend l'article ? Tous pourris ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### ALEXANDRE

le 27 septembre 2011 - 0:20 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



jccapuccino,  
Sois rassuré : les musiciens (comme tous les artistes interprètes) sont représentés au sein de l'Accen par les cinq confédérations représentatives des salariés.  
Autre excellente nouvelle pour toi : les musiciens sont rémunérés pour l'exploitation de leurs interprétations sur Internet. Grâce à la convention collective nationale de l'édition phonographique, ils perçoivent obligatoirement un cachet pour leur prestation + un salaire spécifique lorsqu'ils choisissent de céder leurs droits pour des exploitations on line + une rémunération proportionnelle (y compris pour des exploitations on line telles que le webcasting non interactif ou semi-interactif, type deezer smartradios par exemple).

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### JCCAPUCCINO

le 28 septembre 2011 - 22:56 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Cher Alexandre, je suis musicien et je vois bien ce que je touche.  
Grâce à la convention collective de l'édition phonographique, les artistes sont obligés de céder tous leurs droits par le chantage au travail et contre des sommes forfaitaires totalement ridicules et ce pour toute la durée des droits (50 ans bientôt 70). Les cinq confédérations (dont l'une en passant a attaqué les signataires de la convention en justice) représentent à elles toutes un nombre ridicule d'adhérents et ne tirent leur représentativité que d'un arrêté de 1966 qui a déconnecté cette représentativité du nombre d'adhérent. Je réaffirme qu'aujourd'hui les artistes interprètes ne perçoivent rien sur internet. Cela énerve les signataires de la convention initiée par la CGT qui s'est alliée pour l'occasion, pour une raison qui reste pour moi obscure, avec l'industrie phonographique, au détriment des intérêts des artistes, mais c'est ainsi.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### SYLVAIN

le 5 octobre 2011 - 15:31 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Qu'ils commencent par limiter la durée du Copyright à une période raisonnable (20 ans après la création de l'œuvre) au lieu d'essayer de transformer les artistes en rentiers, et ensuite on pourra discuter de leur rémunération.

Un système qui favorise une minorité de rentiers qui vivent pendant des décennies d'un succès inattendu (et souvent due au hasard) et d'intermédiaires rapaces, alors qu'une majorité d'artistes doivent avoir un 2e ou 3e travail pour manger, c'est un système injuste qui doit être réformé en profondeur avant d'y injecter de l'argent.

Sans quoi, seuls les actuels rentiers profiteront de la nouvelle manne (exemple de la taxe sur les supports vierges) alors que les créateurs, les vrais, n'auront encore que des miettes.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### 1 ping

Fellin » Veille actu et médias du 27 septembre 2011 le 26 juin 2012 - 11:45

*[...] Création de l'Assemblée pour la création et la culture à l'ère numérique (ACCEN) qui pour Owni représente « L'occasion pour le monde de la culture de faire pendant au Conseil national du [...]*